

Déchets

La production annuelle d'ordures ménagères de chaque Français a doublé en 40 ans et la gestion des déchets est devenue une problématique majeure de nos sociétés. Mais les collectivités qui sont chargées de gérer et d'éliminer ces déchets n'ont que peu de moyens d'en limiter la « production ». Avec un peu plus de 324 kg d'ordures ménagères résiduels collectés par an et par habitant, Asnières se situe légèrement au-dessus de la moyenne nationale (316 kg/an/hab) mais en dessous de la moyenne dans les Hauts-de-Seine (330 kg/an/hab). Des axes de progression subsistent, notamment en matière de tri des déchets, et notamment du verre.

1. La collecte des déchets et leurs traitements

Une collecte en porte à porte complète et mesurée

La Ville privilégie la collecte en porte à porte sous forme de bacs. Les collectes sont raisonnables en terme de fréquence. Les déchets sont traités et éliminés par le SYCTOM.

Le territoire de la Ville est intégré dans un plan de gestion départemental des déchets ménagers et assimilés (PGDMA) approuvé le 28 juin 2000. Ce document préconise notamment de favoriser la collecte en porte à porte : ce que fait la Ville. La fréquence des collectes est faible ; ce qui est un point fort au regard du développement durable (moins de pollution liées au fonctionnement des bennes). Sur les 36 communes des Hauts-de-Seine, Asnières propose une collecte des ordures ménagères deux fois par semaine : seules 7 communes du département collectent leurs déchets avec une fréquence aussi faible.

Les ordures ménagères sont collectées, en porte à porte, deux fois par semaine et sont valorisées par incinération à l'usine qui se trouve à Saint-Ouen.

Le verre est collecté en porte à porte une fois par semaine et acheminé vers une plateforme de transferts située à Gennevilliers.

Les emballages et papiers sont également collectés en porte à porte une fois par semaine et sont pris en charge, par le SYCTOM dans son usine de Nanterre.



Le SYCTOM compte 84 communes qui se sont associées pour créer le plus important syndicat européen de traitement et de valorisation des déchets.

Déchets

Les encombrants sont collectés, en porte à porte une fois par mois. Ces déchets sont traités à Gennevilliers.

La proximité des lieux de traitements et de valorisation des déchets est un point fort au regard du développement durable, correspondant aux préconisations issues du "Grenelle 2". Cette gestion « en circuit court » diminue la consommation énergétique nécessaire au recyclage et valorise, en conséquence, les efforts fournis par les Asniérois.

Le PGDMA comporte plusieurs préconisations pour permettre de respecter les objectifs nationaux définis par la loi, concernant la valorisation des déchets d'emballage et le recyclage des matériaux. Pour le département des Hauts-de-Seine, ce document a été adopté le 28 juin 2000.

Une collecte en point d'apport volontaires (PAV) diversifiée

Pour renforcer son offre de collecte de déchets en portes à portes, la Ville a développé une offre de services en PAV de qualité.

Une déchetterie située à Gennevilliers est accessible gratuitement pour les Asniérois. L'apport est toutefois limité à 2 m³ par jour et par foyer.

Une déchetterie mobile complète cette offre. Elle est installée alternativement en différents endroits de la Ville, pour un total de six jours par mois. Elle reçoit les encombrants, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les gravats, les déchets de démolition, les déchets végétaux (sur présentation d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile).

Les déchets toxiques des ménages (engrais, peinture, thermomètre, radiographie, tube néon, acide, base, huile de moteur, batterie auto, médicament, pile, lubrifiant auto) sont collectés par un camion spécifique qui stationne de 8h à 12h00, sur le marché des victoires le 1^{er} jeudi du mois, sur le marché Flachat le 3^{ème} mardi du mois et sur le marché des Quatre routes le 4^{ème} jeudi de chaque mois. Les jours de collectes proposés sont certes cohérents avec l'organisation des marchés, mais peut-être peu incitatifs pour les actifs.

Les « **déchets textiles** » peuvent être disposés pour valorisation dans différentes bennes, situées sur le territoire.

Partage.

Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

- L'amélioration des performances de tri de la ville apparaît comme un enjeu majeur. Les participants proposent plusieurs mesures visant à faciliter le tri sélectif :

- Améliorer la signalisation des bacs de tri textile.



Déchets

- Mettre en place une collecte des déchets toxiques le week-end afin que les actifs puissent y accéder.
- Aligner les couleurs des bacs de collecte sur les standards nationaux.
- Mettre en place un système de compostage collectif.

Les bénéficiaires des services sociaux ont également remarqué :

- Les jours de collecte des encombrants ne sont pas toujours respectés.

2. Des résultats probants

D'un point de vue global, la Ville obtient de bons résultats : les tonnages de déchets collectés restent stables et le tonnage moyen par habitant est inférieur à la moyenne de l'Île-de-France.

Une quantité globale relativement faible pour une "ville urbaine" et qui augmente peu

Depuis 2005, la quantité globale de déchets collectés en portes à portes (OM, collecte sélective, verre et encombrants) évolue peu : + 9 kg sur 4 ans.

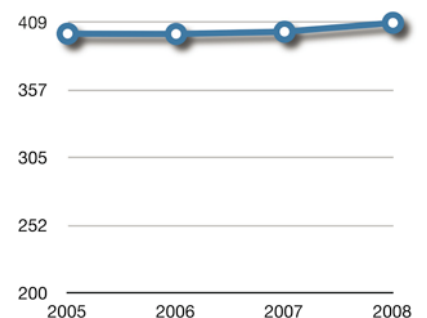
Surtout, cette quantité (408 kg / an / hab en 2008) est dans la norme de la moyenne nationale (406 kg / an / hab) ; ce qui est plutôt une bonne performance au regard de la densité du tissu urbain de la ville.

Une quantité d'Ordures Ménagères (OM) résiduelle inférieure à la moyenne départementale, mais qui augmente sensiblement

En 2008, la quantité d'OM résiduels (destinés à l'incinération) collectée était de 324 kg/an/hab. C'est plus faible que la quantité départementale (330) mais plus important que la moyenne nationale (316). Surtout l'évolution au cours de ces dernières années est plus préoccupante : depuis 2005, cette quantité a augmenté de plus de 3,5 %. Accroître la part du tri représente donc un enjeu important.

Pour la première fois en 2006, la quantité d'emballages mis sur le marché a diminué alors que la consommation des ménages a progressé. La quantité d'emballages mise sur le marché est même passée en dessous de celle de 1994. Source : Le gisement des emballages ménagers en France – Evolution 1994/2006 – ADEME 2007

DECHETS : LES TONNAGES COLLECTES

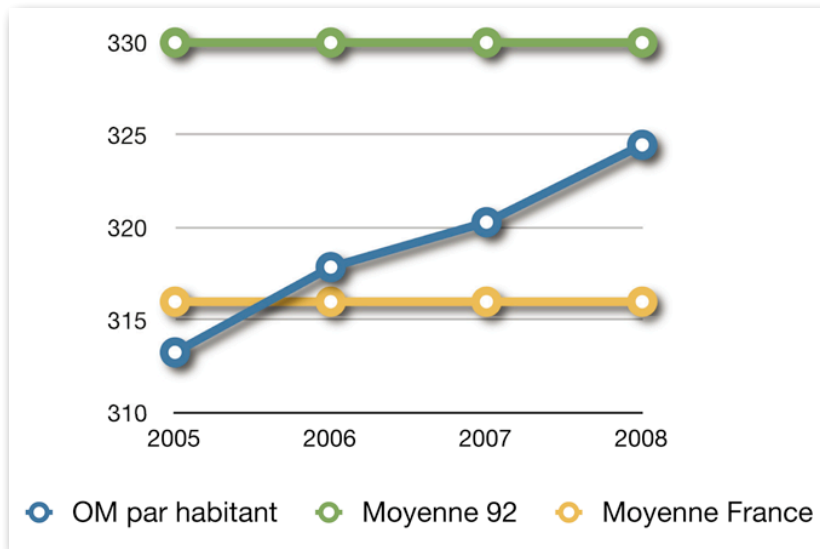


○ Total par habitant

Source: ETIK-PRESSE d'après données ville d'Asnières-sur-Seine

Déchets

QUANTITE D'ORDURES MENAGERES COLLECTEES PAR HABITANT



Source : ETIK-PRESSE d'après des données de la Ville

La part des emballages et papiers triés semble augmenter, mais reste faible

Depuis 2005, la quantité moyenne des emballages cartons, plastiques et papiers triés est, avec 33,7 kg/an/hab., dans la norme départementale (32 kg/an/hab.). L'année 2007 - légèrement - et l'année 2008 - plus franchement - semblent être le témoin d'une évolution favorable des pratiques (voir graphique ci-contre).

Cette évolution, si elle se confirmait, serait un point fort au regard du développement durable, d'autant plus importante que la moyenne des Hauts-de-Seine est parmi les plus faibles de France.

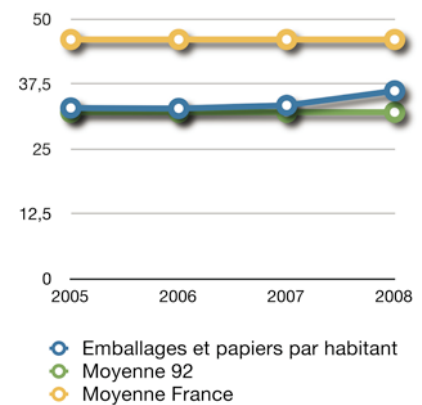
Reste qu'au regard des quantités emballages/papier valorisées au niveau national, la ville peut encore améliorer ses pratiques de tri.

Le verre : un axe de progression important

L'Ile-de-France est la région de France, où la quantité de verre collectée par habitant est la plus faible. Asnières-sur-Seine s'inscrit bien dans ce modèle régional et départemental, en ne collectant que 17,5 kg/an/hab., alors que la moyenne nationale est de 29 kg/an/hab.

Si l'on se réfère aux chiffres du département : selon le Plan Départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés, la consommation annuelle d'un habitant des Hauts de Seine intègre 43,8 kg d'emballages en verre. En clair, les Asniérois ne recycleraient donc que 40% du verre « consommé ». Alors que la

QUANTITE D'EMBALLAGES ET PAPIERS COLLECTES PAR HABITANT



Source : ETIK-PRESSE d'après données ville d'Asnières-sur-Seine

La directive européenne 2008/98 fixe comme objectif de recyclage du verre un taux de 60 %.



Déchets

moyenne nationale, établie par l'Ademe, situe ce chiffre à 60%. Il subsiste donc un axe de progression très important.

La collecte des encombrants : des résultats en baisse mais encore satisfaisants...

Le plan de gestion des déchets ménagers et assimilés (PGDMA) des Hauts-de-Seine indique que, chaque année, un altoiséquanais produit un peu plus de 23 kg d'encombrants.

A Asnières, la quantité d'encombrants collectée représente en 2008 un peu plus de 30 kg/an/hab. La collecte mise en place permet donc de récupérer plus d'encombrants que le gisement estimé.

Ces quantités diminuent toutefois depuis 2005. Cette évolution est peut être liée à la mise en place d'une déchetterie mobile.

Globalement, un taux de tri à améliorer

En 2008, la collecte sélective représentait 14 % du total des déchets collectés auprès des ménages. L'objectif du PGDMA est de 25,5 % ; améliorer ce taux de valorisation est donc un objectif important au regard du développement durable.

La proportion des emballages et verre collectés évolue peu : après une légère diminution jusqu'en 2007, qui a affecté l'ensemble du territoire, les habitudes de tri des Asniérois semblent lentement s'améliorer.

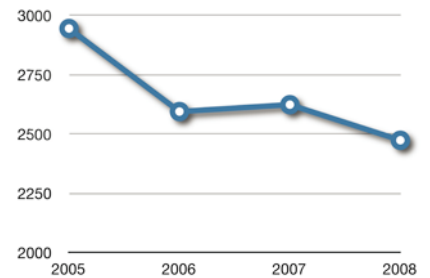
Toutefois, ce taux est encore en dessous des objectifs du PGDMA (voir graphique ci-contre - ligne verte).

GISEMENT D'ORDURES MENAGERES DANS LES COMMUNES DES HAUTS-DE-SEINE

Types de déchets	Part en %
Fermentescibles	14,3
Papiers et cartons	40,5
Plastiques	12,8
Verre	10,6
Métaux	4,1
Autres matériaux	17,7

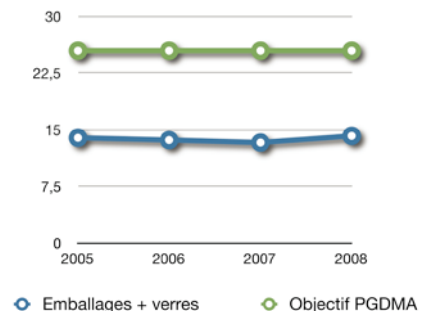
Source : Estimations 1998 (ADEME, d'après MODECOM SYCTOM)

LES ENCOMBRANTS : LES TONNAGES COLLECTES



Source: ETIK-PRESSE d'après données ville d'Asnières-sur-Seine

PROPORTION DES EMBALLAGES ET VERRES COLLECTES DANS LES OM



Source: ETIK-PRESSE d'après données ville d'Asnières-sur-Seine



Déchets

Le tableau ci-dessus montre que le tri des ordures ménagères est un enjeu majeur. L'objectif du PGDMA, fixé à 25,5 %, de tri peut même paraître faible au regard des 63,9 % (Papiers et cartons, Plastiques et Verre) potentiellement « triables » par les Asniérois.

3. Les limites et les perspectives

Les refus de tri : un manque de données

Selon l'étude d'optimisation de la gestion des déchets (voir plus loin) réalisée pour la Ville, il n'est pas possible de connaître le taux de refus de tri applicable à la ville ; le SYCTOM ne faisant pas de distinctions entre ses différents membres. Pour l'ensemble des collectivités du SYCTOM, le chiffre est en revanche bien précisé, et paraît assez élevé (28 %).

La présence d'indésirables (erreurs de tri) peut considérablement réduire le tonnage de déchets réellement recyclé. C'est notamment pour cela qu'il est utile de connaître ce taux de refus, afin de pouvoir sensibiliser au mieux les habitants, en fonction de leurs habitudes et de leurs types de consommation.

Les actions menées pour limiter les tonnages et encourager le tri

La sensibilisation des habitants est un enjeu important. La ville en est consciente et a notamment embauché deux ambassadeurs du tri, en avril 2009. De même, un plan de formation des gardiens d'immeuble est en cours.

Il est encore un peu tôt pour juger de la pertinence de ces actions.

Bien trier : un enjeu financier important

Une tonne non triée coûte 90 euros à la collectivité alors qu'une tonne triée rapporte 126 euros à la commune.

Le coût de la collecte et du traitement des déchets est financé par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Une redevance a également été instaurée pour les professionnels.

La TEOM étant supportée par les ménages asniérois, une communication présentant les avantages financiers à mieux trier pourrait, peut-être, encourager les Asniérois à faire évoluer leurs pratiques de tri.



Déchets

Une Ville volontaire

La Ville a fait réaliser en février 2009 une étude d'optimisation de la gestion des déchets. Suite à cette étude, la Ville a notamment décidé d'étudier et d'engager rapidement :

- Le tri sélectif lors des manifestations organisées par la Ville ;
- La mise en place de la collecte des papiers de bureau et des administrations et dans les équipements sportifs ;
- La création d'une ressourcerie ;
- Le développement des supports de communication pour encourager au tri sélectif ;
- La collecte des déchets verts en porte à porte ;
- La distribution de composteurs pour l'habitat pavillonnaire ;
- La verbalisation des dépôts sauvages

Tout cela indique une volonté claire de mener une politique active en matière de déchets ; ce qui constitue, évidemment, un point fort dans le cadre d'une démarche de développement durable.

Partage. Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

- Sensibiliser les habitants au tri de leurs déchets apparaît comme un enjeu important. Les actions de sensibilisation des deux ambassadeurs du tri mériteraient d'être renforcées. De même, les bennes de tri, notamment textile, ne sont pas toujours bien signalées.

Forces

- Des fréquences de collecte raisonnables
- Des lieux de traitements proches du territoire
- Des quantités relativement faibles

Faiblesses

- Un taux de tri inférieur à l'objectif du PGDMA
- Une méconnaissance du taux de refus de tri

Opportunités

- La mise en place d'un ambassadeur du tri, et d'une formation des gardiens d'immeubles

Menaces

- Une légère augmentation annuelle de la quantité d'OM collectés

Pistes d'actions

- Sensibiliser au tri l'ensemble des habitants et des acteurs du territoire,
- Réfléchir avec les bailleurs sociaux à une sensibilisation particulière, dans l'habitat social,
- Communiquer sur les économies budgétaires permises par les collectes sélectives,
- Améliorer le tri du verre sur le territoire,
- Améliorer la connaissance du taux de refus sur Asnières.